

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 07 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 07 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **LUNDI 07 OCTOBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 1^{er} octobre 2024.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, MM. RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

M. DONDAINE Pascal a donné procuration à M. HERNOUT Serge.

M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : Mme CATTY Christine

Fin de la séance : 20h50

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

2024-10-N°7

VU le contrat passé avec le bureau d'études VERDI pour conduire la maîtrise d'œuvre de la ZAC de SAINT QUENTIN MOULIN-LE-COMTE pour un montant forfaitaire de 188 140.00 € HT ;

VU la délibération 2013-07-N°04 du Conseil municipal du 5 juillet 2013, autorisant la passation d'un avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études VERDI visant d'une part, à réduire le nombre de parcelles à viabiliser de 100 à 63 côté MOULIN-LE-COMTE et d'extraire dudit marché l'aménagement de la partie sud de la ZAC (partie SAINT QUENTIN) et d'autre part, à autoriser la réalisation d'un tourne-à-gauche ;

VU la délibération 2021-06-N°09 du Conseil municipal du 28 juin 2021, autorisant la passation d'un avenant n°6 au marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études VERDI visant d'une part, à réinsérer l'aménagement de la partie Sud de la ZAC (zone SAINT QUENTIN) avec la réalisation des études de maîtrise d'œuvre jusqu'à l'Assistance à la Consultation des entreprises pour l'ensemble des 87 parcelles concernées ainsi que les missions suivi et réception des travaux pour trois lots uniquement, dont la Commune est propriétaire et d'autre part, à supprimer le tourne-à-gauche prévu par la délibération susvisée ;

CONSIDERANT le changement de dénomination du mandataire ;

CONSIDERANT les premières études réalisées par le maître d'œuvre sur le tourne-à-gauche ;

CONSIDERANT la défaillance des 2 entreprises de travaux titulaires des lots « Réseaux divers » et « Aménagements paysagers et mobiliers », impliquant de consulter à nouveau ;

CONSIDERANT le besoin de préciser la répartition des montants du marché entre le mandataire et le co-traitant ;

VU l'avis de la Commission d'appel d'offres, réunie le 1^{er} octobre 2024 ;

Il est proposé un nouvel avenant visant à :

- Annuler l'avenant n°6 susvisé ;
- Réinsérer l'aménagement de la partie Sud de la ZAC (zone SAINT QUENTIN), avec la réalisation des études de maîtrise d'œuvre jusqu'à l'Assistance à la Consultation des entreprises pour l'ensemble des 87 parcelles concernées ;
- Réaliser les missions suivi et réception des travaux pour trois lots de la partie Sud de la ZAC, rue de Mametz, dont la commune est propriétaire ;
- Supprimer le tourne-à-gauche prévu par la délibération 2013-07-N°04 susvisée et par conséquent, les études correspondantes encore non réalisées ;
- Reprendre les consultations des entreprises et l'analyse des offres correspondantes pour les lots « Réseaux divers » et « Aménagements paysagers et mobiliers ».

L'avenant a une incidence financière, suivant le détail ci-dessous :

- Montant du marché initial : 188 140€ HT
- Avenant technique (avenant n°3) pour la réduction de 100 à 63 parcelles côté MOULIN-LE-COMTE + ajout du tourne-à-gauche : - 12 785 € HT

Avenant 7 :

- Moins-value pour la non réalisation du tourne-à-gauche sur la route de Mametz : - 2 630 € HT ;
- Plus-value pour la partie études jusqu'à l'ACT de l'ensemble des 87 parcelles de la ZAC côté SAINT-QUENTIN : + 23 310 € HT ;
- Plus-value pour la partie études et suivi des travaux pour 3 parcelles rue Mametz : + 8 977,50 € HT
- Plus-value pour la reprise du DCE et ACT pour le lot « Réseaux divers » : + 6 600 € HT
- Plus-value pour la reprise du DCE et ACT pour le lot « Aménagements paysagers et mobiliers » : + 5 280 € HT

Soit un avenant de + 41 537,50 € HT, soit + 28 752, 50 € HT en cumulé par rapport au marché initial (+15,28 % du marché initial).

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude DISSAUX - Maire ;

Et après en avoir délibéré,

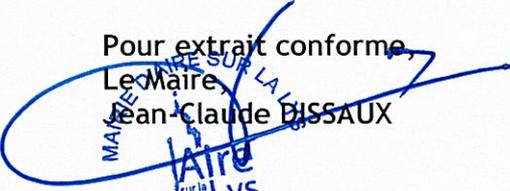
DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - D'ABROGER la délibération 2021-06-N°09 du Conseil municipal du 28 juin 2021 ;

ARTICLE 2 - D'APPROUVER la passation de l'avenant n°7 du marché de maîtrise d'œuvre qui annule et remplace l'avenant n°6 ;

ARTICLE 3 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférent et effectuer les démarches nécessaires.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX



MAIRIE DE SUR LA LYS
Aire
sur la
LYS
PAS DE CALAIS